

Tours, le 28 février 2010

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre réponse à notre lettre du 27 janvier dernier et nous vous en remercions.

Vos explications sont claires mais il n'en demeure pas moins qu'elles soulèvent quelques réactions et remarques de notre part, tant sur les omissions que vous opérez que sur l'argumentaire que vous déployez.

Pour expliquer votre démarche et vos décisions, vous vous référez à quatre arguments : le caractère limité des pouvoirs du maire en matière de sécurité publique, l'insécurité juridique qui entoure ces pouvoirs, la légalité de l'organisation politique Front National (FN), votre choix de la discrétion afin ne pas contribuer à la médiatisation de ce parti.

Le caractère limité des pouvoirs du maire en matière de sécurité publique ? Vous arguez du fait qu'interdire la tenue du congrès du FN des 15 et 16 janvier n'était envisageable que si des troubles d'une extrême gravité étaient susceptibles de se produire, mettant en péril l'intégrité des personnes et des biens. Mais n'était-ce pas le cas ? N'y a-t-il pas eu, parmi les opposants à la tenue de ce congrès, de nombreuses personnes dont l'intégrité physique s'est vue gravement mise en cause, du fait d'une confrontation largement prévisible avec les forces de police ? Un journaliste de France 24, qui bénéficiait pourtant d'une accréditation en bonne et due forme, n'a-t-il pas été insulté et frappé par le service d'ordre du FN ? En un mot, Monsieur le Maire, les réalités de ces tristes journées, où notre ville a subi un quasi état de siège, ne justifiaient-elle pas amplement l'usage de vos prérogatives ?

L'insécurité juridique entourant ces pouvoirs ? Certes elle existe bel et bien, mais vous n'êtes pas sans savoir que d'autres édiles, confrontés à des situations similaires, ont choisi d'interdire la tenue des réunions du FN, et donc pris le risque du procès. En n'optant pas pour cette solution, vous avez assurément évité à la ville une action en justice – perdue, gagnée, qui sait ? – mais vous avez aussi et surtout préféré craindre le droit au point de sacrifier la mémoire de notre cité, pétrie du souvenir d'un autre congrès, ainsi que son image présente marquée par l'attachement aux valeurs de la République et de la Démocratie. Une remarque du même ordre peut d'ailleurs être adressée à la société propriétaire du Centre International de Congrès Vinci à laquelle vous faites référence dans votre lettre. En ne refusant pas de louer leurs locaux, en ne prenant pas le risque de perdre un procès pour refus de vente, les dirigeants de cette société ont délibérément choisi de placer l'argent, le profit au dessus de toute autre considération.

La légalité du FN ? Vous affirmez que le Front national étant une organisation politique légale, tenter d'interdire la tenue de son congrès en usant des prérogatives liées à votre mandat d' élu n'aurait pas été « normal » et aurait consisté en un « détournement du pouvoir » que vous ont « confié les Tourangeaux ». Le respect de la légalité n'est pas tout et vous n'êtes pas sans savoir que, même légal, le FN n'est pas un parti comme les autres. Par son histoire, son idéologie, ses prises de position antihumanistes, ultralibérales, xénophobes, racistes ou négationnistes – n'oublions jamais le « point de détail » et tant d'autres déclarations honteuses ! –, il occupe une place tout à fait à part dans notre vie politique. L'oublier, se

retrancher derrière la légalité de cette organisation pour ne rien faire, ou laisser faire, c'est non seulement abuser de votre pouvoir à l'égard de nombre de Tourangeaux, mais plus gravement encore offenser le courage politique et participer,  *nolens volens*, à la banalisation de ce parti.

Votre choix de la discrétion afin de ne pas contribuer à la médiatisation du FN ? Vous écrivez que votre absence à la manifestation, votre refus d'afficher une banderole au fronton de la mairie, vous ont été inspirés par le souci de ne pas donner résonance aux apparitions de ce parti. Plusieurs remarques s'imposent ici :

– votre présence à la manifestation, manifestation appelée entre autres par le Parti Socialiste 37 dont vous êtes membre, aurait permis d'étoffer les rangs de votre parti et vous aurait rapproché de vos concitoyens. Il fut un temps, pas si lointain, que nous ne pouvons que regretter, où vous saviez vous montrer plus aiguisé, plus ostensiblement hostile à l'égard des dangers qu'incarne ce parti.

– la médiatisation était éminemment prévisible, a bel et bien eu lieu, et vous n'avez pas pu en être surpris ! Votre frilosité n'a en rien servi à combattre la propagation audiovisuelle des idées du FN, et par là même leur imprégnation dans la société. En tant que maire, militant du PS et citoyen, vous avez, de fait, laissé le champ libre à une médiatisation qui s'est organisée sans vous, sans nous, là où il aurait été indispensable – et si simple ! – d'ériger devant la mairie une estrade où se seraient exprimés tous les Tourangeaux choqués par la tenue de ce congrès. Politiques, intellectuels, citoyens, ils y auraient fait œuvre de pédagogie pour expliquer l'impasse idéologique dans lequel le FN risque d'entraîner notre pays. Cette initiative, aussi impérative que salutaire, aurait constitué un solide contrepoids médiatique. Bref, l'occasion d'une autre médiatisation, d'une autre image de notre ville et de la démocratie a été ratée !

– quelle ne fut pas notre surprise, enfin, de constater que la question de l'attitude à adopter face à la tenue du congrès du FN dans notre ville n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal ! Vous êtes censé représenter l'avis de vos concitoyens et, face à un enjeu politique de cette envergure, il nous semble que le débat d'idées au sein du conseil municipal aurait dû être de mise. Quel déficit démocratique !

Mais laissons-là notre échange épistolaire. Toutes les questions traitées dans ce courrier, comme dans les deux précédents, sont suffisamment graves pour exiger la participation de l'ensemble des citoyens tourangeaux. Pourquoi n'organiseriez-vous pas, dans l'enceinte même de la mairie, le débat à visée pédagogique et médiatique qui n'a, hélas, pas eu lieu ? Comme le veut l'adage, il n'est jamais trop tard pour mieux faire...

Pierre Bitoun et Didier Charton, citoyens tourangeaux  
N° contact : 06 71 08 96 45